



Retrait de points pendant période probatoire; comment retarder ?

Par **Carolinem44**, le **18/10/2013** à **11:56**

Bonjour, rn
Je vous explique mon problème : ce matin vers 8h45 en me rendant à ma formation, je suivais un camion depuis un bon moment, chose qui m'a mise en retard et quand celui-ci a tourné, énervée, j'ai accéléré. Et là les gendarmes sortent de leur planque et me font signe de m'arrêter. rn
Ce que je fais bien évidemment. Le premier brigadier motard me dit : "bonjour, vous saviez que vous rouliez à + de 70 en agglomération ? je réponds : "oui c'est possible.." (toute paniquée) je lui donne mes papiers (carte grise + carte d'identité ; n'ayant pas mon permis sur moi) et il s'éclipse. rn
Après plusieurs minutes, l'autre gendarme arrive et me dit qu'ils m'ont contrôlé à 77km/h au lieu de 50 retenu 72 avec la marge d'erreur ; entraînant un retrait de 2 points et une amende (minorée) de 90€. Il me demande de signer sur sa tablette numérique en dessous d'une phrase : "excès de vitesse d'au moins 20Km/h au dessus des limitations". rn
Je suis en permis probatoire (obtention le 14/12/11) et je n'ai pas fait l'AAC. Résultat je devais avoir 2 points supplémentaire le 14.12.13 vu que ça fera 2 ans que j'ai mon permis (soit 10 au lieu de 8). C'est ma première infraction. Je ne sais pas comment procéder. rn
Déjà je n'ai pas vu d'appareil pour mesurer la vitesse. De plus, ont-ils une trace de l'infraction? une preuve qu'elle a eu lieu et que c'est bien moi qui conduisais ? (il n'y avait pas de voiture de gendarmerie, juste deux brigadier à côté de leurs motos) rn
Ai-je possibilité de contester ? Dire que ce n'était pas moi ? que j'étais déjà sur mon lieu de formation.. ou bien que je n'ai pas la preuve de l'infraction? que je ne roulais pas à cette vitesse.. rn
Si je dois vraiment perdre 2 points, comment gagner du temps ? Car rester à 6 points pendant 3 ans c'est long... surtout qu'il me restait plus qu'un an pour avoir le capital de 12 points. J'aimerais au moins être à 10 au moment où on me retirera ces 2 points.. Est-ce possible de retarder le paiement de l'amende à mi décembre ? rn
Merci d'avance. rn
Caroline.

Par **Lag0**, le **18/10/2013** à **13:33**

Bonjour,
Vous avez été interceptée et contrôlée, comment voudriez-vous affirmer ensuite que ce n'était pas vous ?
Voyons...
Nous ne sommes pas dans le cas d'un contrôle automatique !